



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la délivrance d'une autorisation de recherche de gîte géothermique au Dogger dite « Fontenay-aux-Roses », sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Sceaux et Châtillon et préalable à la délivrance d'une autorisation de travaux miniers sur la commune de Fontenay-aux-Roses, sollicitées par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2024-175, il sera procédé, **du lundi 3 juin 2024 à 8h30 au vendredi 5 juillet 2024 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique consécutive à la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique au Dogger et à la demande d'ouverture de travaux miniers présentées par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Le périmètre de recherche de gîte géothermique concerne les communes de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Sceaux et Châtillon.

Les travaux miniers ne concerneront que la commune de Fontenay-aux-Roses.

Le siège de l'enquête se situera en mairie de Fontenay-aux-Roses.

Par décision du 16 avril 2024, monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur François HUET, ingénieur voirie, réseaux, distribution en retraite, comme commissaire-enquêteur et monsieur Gérard DECHAUMET, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite, comme commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier contenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis à disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

- Fontenay-aux-Roses :
à la direction des services techniques municipaux, 1^{er} étage – 8, place du château Sainte-Barbe, 92260 Fontenay-aux-Roses :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30.
- Clamart :
à la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, 3^{ème} étage – Centre administratif, 1-3 avenue Jean Jaurès, 95140 Clamart :
 - le mardi de 13h30 à 17h30 ;
 - le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Le Plessis-Robinson :
au service urbanisme du centre administratif municipal – 3 place de la Mairie, 92350 Le Plessis-Robinson :
 - du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ;

- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
- o Châtenay-Malabry :
au service urbanisme de la direction des services techniques, 2^{ème} étage – 26 rue du docteur le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- o Sceaux :
dans le hall principal de l'hôtel de ville de Sceaux – 122 rue Houdan, 92330 Sceaux :
 - le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
 - le jeudi de 8h30 à 12h ;
 - le samedi de 9h à 12h.
- o Châtillon :
au centre Administratif de Châtillon, 79 rue Pierre Sépard, 92320 Châtillon :
 - le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ;
 - le mardi et le jeudi de 9h à 12h ;
 - Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert par lui sera déposé dans les mairies de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Sceaux et Châtillon. Il permettra à chacun de consigner ses éventuelles observations et propositions.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public lors de cinq (5) permanences qui se tiendront à la mairie Fontenay-aux-Roses et de Sceaux, aux jours et horaires suivants :

- o Fontenay-aux-Roses :
à la direction des services techniques municipaux, 1^{er} étage – 8, place du château Sainte-Barbe, 92260 Fontenay-aux-Roses :
 - le lundi 3 juin 2024 de 9h à 12h ;
 - le vendredi 21 juin 2024 de 13h30 à 16h30 ;
 - le vendredi 5 juillet 2024 de 14h à 17h.
- o Sceaux :
dans le hall principal de l'hôtel de ville de Sceaux – 122 rue Houdan, 92330 Sceaux :
 - mercredi 12 juin 2024 de 14h30 à 17h30 ;
 - Samedi 29 juin 2024 de 9h à 12h.

Durant l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions, qui seront annexées au registre d'enquête, par voie postale, à l'adresse suivante : direction des services techniques municipaux, 1^{er} étage – 8, place du château Sainte-Barbe, 92260 Fontenay-aux-Roses, à l'attention de monsieur François HUET, commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie de courriel à l'adresse suivante :

geothermie-fontenay-aux-roses@mail.registre-numerique.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier ainsi que le registre dématérialisé sur lequel le public pourra porter ses observations et propositions éventuelles seront également mises à disposition du public sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/geothermie-fontenay-aux-roses>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024-projets/FONTENAY-AUX-ROSES>

Le dossier sera également consultable sur un support numérique disponible dans les locaux des mairies de Fontenay-aux-Roses et de Sceaux.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées sur chacune des demandes dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Sceaux et Châtillon pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique unique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

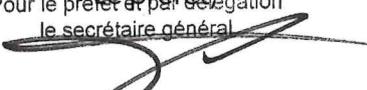
Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry, Sceaux et Châtillon quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

Les demandes sollicitées donneront lieu à une décision d'autorisation assortie de prescriptions ou de refus, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Nicolas Leroux
Ingénieur chaleur renouvelable
SIPPEREC
Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy
CS 10205
75 588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00

Le préfet
Pour le préfet et par dérogation
le secrétaire général


Pascal GAUCI

